

PROCOLE RENFORCÉ POUR L'ORGANISATION DE COMPÉTITIONS DE PÊCHE SPORTIVES MOUCHE EN RIVIÈRE COVID-19

Les organisateurs s'engagent à faire respecter les consignes sanitaires en vigueur dans la ville, le département ou la région d'organisation à la date de l'épreuve.

Ces compétitions se déroulent uniquement en extérieur.

Aucun accueil du public n'est autorisé.

Application obligatoire des gestes barrières. Des panneaux de rappel pourront être mis en place à cet effet.

Fourniture à tous (compétiteurs et contrôleurs) d'un masque par demi-journée et d'un flacon de gel pour toute la compétition accompagnés de la fiche relative aux gestes barrières du gouvernement.

Une distance de 2m minimum est à respecter en permanence et en toutes circonstances. (sauf intervention physique en cas de danger : premier secours par exemple)

Ces consignes s'appliquent aux concurrents, arbitres et organisateurs.

Les organisateurs désignent un/une responsable qui sera chargé(e) de veiller à l'application et au respect des consignes.

Une demande d'autorisation doit être adressée à la Sous-Préfecture ou à la Préfecture du lieu de rencontre. La compétition ne peut se dérouler qu'à réception de cette autorisation.

1/ Inscription, tirage au sort et accueil des participants

- Les inscriptions se font uniquement en ligne.
- Le briefing de la compétition est envoyé avant l'épreuve aux participants.
- Aucun rassemblement dans un lieu fermé.
- Pas de poignée de main, ni d'embrassades.
- Les compétiteurs sont répartis sur des portions de rivière d'une longueur de 300 m minimum et séparées de 50m minimum.
- Les concurrents récupèrent les accès aux parcours, leur feuille de marque et leur panier repas au lieu de rendez-vous en extérieur fixé par l'organisation. Cette dernière veillera qu'une distance de 2 m minimum entre 2 personnes est assurée en permanence.
- Le port du masque est obligatoire
- Les concurrents se rendent sur les postes de pêche par leur propre moyen. L'organisation devra veiller à une communication efficace en amont de la compétition pour permettre aux concurrents de trouver facilement leur poste de pêche. (utilisation de point gps ou de google map par exemple)

2/ Accueil des arbitres

- Les mêmes règles que pour les concurrents s'appliquent.
- Pas de briefing avant le début de l'épreuve, celui-ci sera envoyé par email aux arbitres avant l'épreuve.
- Les arbitres se rendent sur les postes qu'ils contrôlent par leur propre moyen.
- Le covoiturage reste possible entre l'arbitre et le compétiteur dans le respect des règles barrières. l'arbitre est à l'arrière du véhicule et le port du masque pendant le trajet est obligatoire pour les 2 personnes dans le véhicule.

3/ Déroulement de l'épreuve

- Les compétiteurs ne quittent pas leur poste en dehors des périodes de changement de poste ou en cas de nécessité absolue.
- Lors de tout déplacement, le port du masque est obligatoire.
- Mesure des prises :
 - Le compétiteur annonce la prise d'un poisson.
 - L'arbitre s'approche du compétiteur en conservant une distance minimum de 2m.
 - Après mise à l'épuisette du poisson, le compétiteur présente le poisson à l'arbitre qui effectue un contrôle visuel et homologue la prise (application des règles en vigueur sur l'homologation des prises).
 - A la validation de l'arbitre, le compétiteur décroche le poisson en le laissant dans l'épuisette.
 - Le compétiteur présente l'épuisette à l'arbitre qui s'en empare et procède à la mesure avant de relâcher la prise.
 - L'arbitre note le poisson sur la feuille de marque et l'annonce au compétiteur. Pas de signature du compétiteur.
- A la fin de la rotation ou sur demande du compétiteur, l'arbitre prend une photo de la feuille de marque et l'envoie au compétiteur.

4/ Repas du midi

- Pas de repas en groupe.
- Pas de buvette ou autre restauration.
- Les paniers repas seront récupérés le matin (cf point 1).
- Les repas sont pris sur les postes de compétition. Un temps de pause sera prévu à cet effet.

5/ Fin de l'épreuve et annonce des résultats

- A la fin de l'épreuve, les concurrents regagnent directement leur véhicule et quittent le lieu de la compétition.
- En cas de covoiturage avec l'arbitre, retour au lieu de rassemblement pour déposer l'arbitre et quitter le lieu ensuite.
- Les arbitres déposent sur une table en extérieur les feuilles de marque que les organisateurs récupèrent ensuite.
- Aucune annonce de résultat ni de remise de lots en fin de compétition. Les résultats seront envoyés par email.